



POLICE FEDERALE

DIRECTION GENERALE DE L'APPUI

ET DE LA GESTION

**Direction de la mobilité et de la gestion
du personnel**

Rue Fritz Toussaint, 8

1050 Bruxelles

Tel : 02/642.61.65

Fax : 02/642.60.96

01-09-2009

N° Fed 144

OFFRE DE DETACHEMENT

DETACHEMENT DE MEMBRES DU CADRE DE BASE

POUR LA DGJ/DJP/Drogues ET LE « JOINT HIT TEAM PAYS-BAS » (Breda et Maastricht)

SERIE	LIBELLE	NOMBRE D'EMPLOIS	REMARQUES
	DGJ/DJP/Drogues (6668)	INP : 2 (F/N)	détachement

CD 632

G:\OSP\BUR-2\Misc\FED-144\Joint Hit Team fr.doc

1. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Faire partie de la Police fédérale.
- Etre revêtu du grade requis pour la fonction (voir supra).
- Pas d'évaluation avec la mention finale "insuffisant".
- L'autorité hiérarchique responsable confirmera, le cas échéant, que le candidat répond aux conditions administratives requises.

2. DESCRIPTION DE FONCTION

DGJ-DJP/Service Central Drogues-Joint Hit Team Pays-Bas

2.1. Principe du détachement

Le détachement envisagé s'étend sur une durée d'une année et demi.

Il se compose :

- D'un détachement d'un an au sein même du Joint Hit Team Maastricht ou Breda (cfr infra pt. 2.2);
- d'un détachement de six mois au sein de la DJP/Drogues/Narcotourisme (cfr. Infra pt. 2.3) afin d'être engagé en appui des services de la police intégrée confrontés au phénomène du Narcotourisme.

2.2. Détachement au sein du Joint Hit Team - Description de fonction :

Le « Joint Hit Team » est une équipe commune de patrouille et d'intervention qui a été mise sur pieds par les autorités néerlandaises et à laquelle la Belgique, La France et le Luxembourg participent activement.

Le « Joint Hit Team » a pour objectif d'identifier, de localiser et d'intervenir, aux Pays-Bas, sur les points de vente illégaux de produits stupéfiants, en particulier dans les régions de Breda et de Maastricht.

Le présent détachement doit permettre à la Belgique de participer au « JOINT HIT TEAM » Maastricht et Breda pour la période **2009/2010**.

Représentant la police belge dans le dispositif commun de patrouille et d'intervention, le policier belge aura pour mission :

- De contribuer et de renforcer la collaboration internationale, notamment avec les Pays-Bas ;
- de participer sur le territoire néerlandais au contrôle des touristes de la drogue, en vue de récolter des informations sur les points de vente clandestins ;
- de participer sur le territoire néerlandais, aux opérations de démantèlement des points de vente clandestins;
- de récolter auprès des responsables néerlandais du « Joint Hit Team », les informations pouvant présenter un intérêt pour les autorités belges ;
- de transmettre les informations visées ci-dessus au Service Central Drogues qui en assurera l'exploitation ;
- de maintenir des contacts avec les enquêteurs locaux et fédéraux en Belgique dans l'hypothèse de liens constatés entre les deux pays.

2.3. Détachement au sein de DJP/Drogues/Narcotourisme- Description de fonction :

Le détachement au sein du « Joint Hit Team » se prolongera par un détachement de six mois au sein même de la DJP/Drogues et plus précisément au sein du bureau en charge de la lutte contre le Tourisme de la drogue.

Concrètement, cette présence a pour objectif de diffuser l'expérience acquise durant la participation au « Joint Hit Team » auprès des unités de police belges directement confrontées au phénomène du Tourisme de la Drogue et à ses nombreuses manifestations.

Au sein de DJP/Drogues, le détaché aura pour mission :

- De contribuer à la collaboration entre les unités de police locales/fédérales et le service central drogues;
- de partager l'expérience vécue au sein du « Joint Hit Team » auprès des services de police belges;
- de participer, sur le territoire belge, à des actions de lutte contre le Tourisme de la drogue;
- de contribuer à l'avancement d'enquêtes judiciaires relatives au phénomène des lieux de ventes clandestins de produits stupéfiants;
- de contribuer à la détection de manifestations du Tourisme de la drogue sur le sol belge (runners, etc);
- de sensibiliser les autres composantes des services de police au Tourisme de la drogue et à ses différentes manifestations;
- de recueillir en Belgique les informations relatives au phénomène et d'en assurer la transmission au Service Central Drogues qui en assurera l'exploitation.

2.4. Profil :

- Grade : INP;
- connaissance active du français et du néerlandais;
- connaissance actualisée des procédés tactiques élémentaires de police (patrouille, contrôle de personnes, contrôle de véhicule, contrôle de bâtiments...);
- connaissance pratique des produits stupéfiants et des modes les plus communs de dissimulation;
- maîtrise de la violence en particulier usage du spray incapacitant et de l'arme individuelle;
- sens de la communication, en particulier dans un contexte de collaboration internationale;
- connaissance des modes d'échange d'informations et de collaboration au niveau international;
- disponibilité;
- expérience de terrain;
- présentation soignée;
- disposer d'une tenue réglementaire;
- savoir rendre compte;
- être disposé à effectuer des prestations irrégulières, de nuit et de week-end;
- pouvoir travailler de manière indépendante;
- esprit d'initiative.

2.5. Date et durée du détachement :

DGJ-DJP/Service Central Drogues JOINT HIT TEAM	15.10.2009 au 15.04.2011 (en principe ne sera pas prolongé)
---	---

2.6. Lieu habituel de travail :

JOINT HIT TEAM PAYS-BAS DJP/Drogues/Narcotourisme	MAASTRICHT ou BREDA BRUXELLES (Etterbeek)
--	--

2.7. Remarques importantes :

- Le Directeur/ Chef de service doit donner son accord ou donner un avis négatif motivé;
- une formation est prévue sur place;
- les indemnisations pour les missions étrangères, conformément à la partie XI, Titre IV, chapitre VII, art 1 – 119 RPPOL, sont applicables. Ces indemnisations sont explicitées dans la note DGP/DPS/P-2006/16237 du 07/04/2006 figurant en annexe à la présente offre de détachement.

2.8. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir plus de renseignements sur les modalités pratiques, vous pouvez prendre contact à partir du 01/09/2009 avec le CPJ Michel BRUNEAU (DJP- DROGUES – 02/644.84.95 ou 02/642.76.88).

3. **DELAI DE TRANSMISSION**

Les candidatures seront faxées à DSP-Bur 2 **au plus tard pour le 25/09/2009** (Numéro de fax DSP : 02/642.60.96.) L'original sera transmis par courrier à DSP (DGS/DSP/BUR 2, Rue Fritz Toussaint 8, 1050 Bruxelles).

CDP Patrick VANDE CAVEY
DGS/Dir. DSP



CANDIDATURE POUR L'OFFRE DE DETACHEMENT N° FED-144 du 01/09/2009

Remarques :

- Toutes les rubriques doivent être complétées !!!
- Vous devez remplir un formulaire par emploi.
- Le formulaire doit être renvoyé par fax à DGS/DSP pour **25/09/2009 au plus tard** (FAX 02/642.60.96)

Cachet du Corps / Service	<p><u>Demandeur :</u></p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Corps/ service : Grade :</p> <p>N° d'identification :</p> <p><u>Point de Contact (personnel et/ou service) :</u></p> <p>- Adresse :</p> <p>- - Téléphone :</p> <p>- Fax :</p> <p>- GSM :</p>
---------------------------	--

Données personnelles

Connaissances linguistiques reconnues :
 Niveau d'aptitude médicale / exemptions particulières (nuit, ...) :
 Brevets obtenus :

Conditions administratives

Remplie

NON remplie

1. Grade exigé
2. PAS d'évaluation avec mention finale "insuffisant"

Signature candidat(e) :	<p align="center">accord/desaccord motivé</p> <p>Date : Signature du responsable final de l'évaluation :</p>
-------------------------	---